



États financiers du

Bureau du secrétaire du gouverneur général

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Bureau du secrétaire du gouverneur général. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Bureau. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du personnel du Bureau sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Les états financiers du Bureau n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Original signé par

M. Stephen Wallace

Secrétaire du gouverneur général et chancelier d'armes
Administrateur général

Ottawa, Canada

Le 01 septembre 2016

Original signé par

M. Fady Abdul-Nour, P.Eng

Directeur général des Services ministériels
Dirigeant principal des finances

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en dollars)	2016	2015
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 399 737	1 637 378
Indemnités de vacances et congés compensatoires	641 859	643 030
Revenus reportés (note 5)	98 189	113 327
Avantages sociaux futurs (note 6)	878 213	858 118
Total des passifs	4 017 998	3 251 853
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	2 409 777	1 321 457
Débiteurs et avances (note 7)	131 799	535 792
Total des actifs financiers	2 541 576	1 857 249
Dette Nette	1 476 422	1 394 604
Actifs non financiers		
Médailles et cadeaux officiels	502 852	480 770
Stock de la boutique de souvenirs	-	22 583
Charges payées d'avance	36 451	-
Immobilisations corporelles (note 8)	1 114 809	532 523
Total des actifs financiers	1 654 112	1 035 876
Situation financière nette	177 690	(358 728)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Original signé par

M. Stephen Wallace
Secrétaire du gouverneur général et chancelier d'armes
Administrateur général

Ottawa, Canada
Le 1 septembre 2016

Original signé par

M. Fady Abdul-Nour, P.Eng
Directeur général des Services ministériels
Dirigeant principal des finances

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État des résultats et de la situation financière nette (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2016	2015
Charges		
Soutien du gouverneur général	25 292 689	20 827 760
Services internes	9 687 027	8 065 738
Total des charges	34 979 716	28 893 498
Revenus		
Frais d'utilisation perçus pour les services de l'héraldique	16 095	20 880
Revenus de la boutique de souvenirs	1 422	-
Revenus divers	93 059	638
Total des revenus	110 576	21 518
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	34 869 140	28 871 980
Financement du gouvernement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	21 117 178	20 625 566
Variations des montants à recevoir du Trésor	1 088 320	171 459
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	13 204 106	8 552 687
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 10)	(4 046)	(431 875)
Total du financement du gouvernement	35 405 558	28 917 837
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(536 418)	(45 857)
Situation financière nette – début de l'exercice	(358 728)	(404 585)
Situation financière nette – fin de l'exercice	177 690	(358 728)

Information sectorielle ([note 11](#))

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État de la variation de la dette nette (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2016	2015
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(536 418)	(45 857)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	507 306	361 367
Amortissement des immobilisations corporelles	(237 277)	(135 380)
Actifs en construction	312 258	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	582 287	225 987
Variation due aux stocks	(502)	27 172
Variation due aux charges payées d'avance	36 451	-
Augmentation nette de la dette nette	81 818	207 302
Dette nette – début de l'exercice	1 394 604	1 187 302
Dette nette – fin de l'exercice	1 476 422	1 394 604

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2016

2015

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	34 869 140	28 871 980
Variation due aux immobilisations corporelles		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(13 204 106)	(8 552 687)
Amortissement des immobilisations corporelles	(237 277)	(135 380)
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 10)	4 046	431 875
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances comptables	(403 993)	427 331
Diminution – stock de la boutique de souvenirs	(22 583)	-
Augmentation – médailles et cadeaux officiels	22 082	27 172
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	(762 359)	(574 376)
Diminution (augmentation) indemnités de vacances et congés compensatoires	1 171	(6 321)
Diminution des revenus reportés	15 138	12 058
Augmentation des avantages sociaux futurs	(20 095)	(237 453)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	20 297 615	20 264 199

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles	507 306	361 367
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	312 258	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	819 563	361 367
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	21 117 178	20 625 566

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Mandat et objectifs

Le décret du Conseil privé 1952-1903, en date du 31 mars 1952, désignait le Bureau du secrétaire du gouverneur général (le Bureau) comme ministère pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les principaux objectifs du Bureau consistent à faire en sorte que le gouverneur général, représentant de la Couronne au Canada, soit en mesure d'exercer ses tâches de chef d'État et ses fonctions cérémonielles, y compris la reconnaissance de l'excellence. Le Bureau assume également les dépenses relatives aux rentes et aux activités des anciens gouverneurs généraux. Pour refléter ces objectifs, les fonctions du Bureau sont réparties en deux programmes :

(a) Soutien du gouverneur général – Le Bureau offre un soutien et des conseils au gouverneur général du Canada dans son rôle unique de représentant de la Reine au Canada ainsi que de commandant en chef. Le Bureau aide le gouverneur général à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada ici et à l'étranger, à rapprocher les Canadiens, à concéder des armoiries et à reconnaître l'excellence en assurant l'administration de tous les aspects du Régime canadien de distinctions honorifiques et l'organisation des remises de distinctions honorifiques, des décorations et des récompenses nationales. Le Bureau gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles du gouverneur général et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le Bureau fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux, qui incluent les pensions des anciens gouverneurs généraux et de leurs conjoints.

(b) Services internes – Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Bureau ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La [note 3](#) présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Bureau fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Bureau est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Bureau sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Bureau a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés comme revenus reportés dans la mesure où le Bureau a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ✓ Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement.

(f) Avantages sociaux futurs

- ✓ **Prestations de retraite :** Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau découlant du régime. La responsabilité du Bureau relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ **Indemnités de départ :** Certains employés ont droit à des indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre coût et à la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Stocks de la boutique de souvenirs

Les stocks de la boutique de souvenirs se composent d'articles destinés à la revente et sont évalués au moindre du coût selon la méthode du coût moyen ou la valeur de réalisation nette.

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(i) Médailles et cadeaux officiels

Les médailles et cadeaux officiels comprennent les médailles de l'insigne de l'Ordre du Canada et celles des autres distinctions ainsi que les cadeaux officiels conservés en vue d'être remis dans l'avenir, ils sont comptabilisés au coût original ou à la valeur nette de réalisation.

(j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Bureau n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique ni les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	7 ans
Véhicules	5 ans
Autre matériel	10 ans

(k) Immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions de la *Loi sur le gouverneur général* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaire*, des rentes imposables sont versées i) aux anciens gouverneurs généraux, ii) à leurs conjoints survivants. Ces rentes sont indexées annuellement sur l'indice des prix à la consommation et constatées comme charge dans la période au cours de laquelle leur paiement est exigible.

(l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau ainsi que dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours, ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Bureau pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)	2016	2015
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	34 869 140	28 871 980
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(13 204 106)	(8 552 687)
Médailles et cadeaux officiels remis	(323 883)	(243 136)
Diminution des avantages sociaux futurs	(20 095)	(237 453)
Amortissement des immobilisations corporelles	(237 277)	(135 380)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	1 171	(6 321)
Revenus	23 974	21 518
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	25 728	78 969
	(13 734 489)	(9 074 490)
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Achat de médailles et de cadeaux officiels	323 381	270 308
Acquisition d'immobilisations corporelles	507 306	361 367
Actifs en construction	312 258	-
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	4 046	431 875
Augmentation des charges payées d'avance	36 451	-
	1 183 441	1 063 550
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	22 318 092	20 861 040

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)*(b) Autorisations fournies et utilisées*

(en dollars)	2016	2015
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de programmes	19 722 711	18 160 255
Montants législatifs	2 901 936	2 906 058
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices futurs	(3 036)	-
Autorisations périmées : dépenses de programmes	(303 519)	(205 273)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	22 318 092	20 861 040

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des charges à payer du Bureau :

(en dollars)	2016	2015
Créditeurs – autres ministères et organismes	101 124	114 452
Créditeurs – parties externes	1 102 579	617 176
Total des créditeurs	1 203 703	731 628
charges à payer	1 196 034	905 750
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	2 399 737	1 637 378

5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes à titre de cadeaux, dons et legs faits à Rideau Hall par des organismes privés ou des particuliers en vue de financer des activités précises. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en dollars)	2016	2015
Solde d'ouverture	113 327	125 385
Montants reçus	71 464	61 501
Revenus constatés	(86 602)	(73 559)
Solde de clôture net	98 189	113 327

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Avantages sociaux futurs**(a) Prestations de retraite**

Les employés du Bureau participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2015-2016, les charges s'élèvent à 1 412 713\$ (1 416 996 \$ en 2014-2015). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,25 fois (1,41 fois pour 2014-2015) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,24 fois (1,39 fois pour 2014-2015) les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le Bureau verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante des prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus. L'information sur les indemnités de départ, évaluées au 31 mars, se présente comme suit :

(en dollars)	2016	2015
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	858 118	620 665
Charge pour l'exercice	45 552	443 704
Prestations versées pendant l'exercice	(28 457)	(206 251)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	878 213	858 118

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente le détail des soldes des débiteurs et des avances du Bureau :

(en dollars)	2016	2015
Débiteurs - autres ministères et organismes	97 476	509 396
Débiteurs - parties externes	31 623	23 696
Avances aux employées	2 700	2 700
Total des débiteurs et avances	131 799	535 792

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles**Catégorie d'immobilisations****Coût**

(en dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	788 952	150 702	-	939 654
Logiciels informatiques	66 481	19 010	-	85 491
Véhicules	102 277	-	-	102 277
Autre matériel	63 866	337 593	-	401 459
Actifs en construction	-	312 258	-	312 258
Total	1 021 576	819 563	-	1 841 139

Amortissement cumulé

(en dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	415 413	200 165	-	615 578
Logiciels informatiques	6 677	9 497	-	16 174
Véhicules	50 536	20 455	-	79 991
Autre matériel	16 427	7 160	-	23 587
Actifs en construction	-	-	-	-
Total	489 053	237 277	-	726 330

Valeur comptable nette

(en dollars)	2015	2016
Matériel informatique	373 539	324 076
Logiciels informatiques	59 804	69 317
Véhicules	51 741	31 286
Autre matériel	47 439	377 872
Actifs en construction	-	312 258
Total	532 523	1 114 809

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le Bureau a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Bureau a reçu gratuitement des services de la Commission de la capitale nationale (CCN) et de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) concernant les locaux. De plus, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau :

(en dollars)	2016	2015
Locaux	12 047 245	7 471 970
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 156 861	1 080 717
	13 204 106	8 552 687

En plus du Bureau, quatre autres ministères et organismes fédéraux sont aussi mandatés pour appuyer les activités du gouverneur général. Le niveau de soutien et de services fourni par le Bureau est établi par chacun des contributeurs et financé à partir des budgets de ces organisations. Les divers ministères contributeurs sont responsables de l'affectation et de la gestion des fonds qu'ils fournissent afin d'appuyer les activités du gouverneur général et du Bureau et ils doivent se conformer aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Les sommes dépensées par les ministères en question ne figurent pas aux comptes du Bureau et ne sont pas non plus comptabilisées à titre de charges de fonctionnement par le Bureau;

- ✓ Le ministère de la Défense nationale offre un appui logistique et des services de transport au gouverneur général pour lui permettre de remplir ses fonctions officielles (appui similaire à celui offert au premier ministre);
- ✓ La Gendarmerie royale du Canada fournit au gouverneur général et à sa conjointe des services de sécurité et de protection personnelle au pays et à l'étranger (appui similaire à celui offert au Premier ministre);
- ✓ Affaires mondiales Canada conseille le gouverneur général sur les questions de politique étrangère et défraye les dépenses associées aux visites officielles de dignitaires étrangers ainsi que celles qui découlent du programme international du gouverneur général ou de ses activités menées à la demande du premier ministre;
- ✓ Le Bureau travaille également en étroite collaboration avec d'autres ministères tels que celui du Patrimoine canadien, ministère responsable des activités comme les visites royales, les funérailles nationales, les services commémoratifs nationaux et les célébrations d'anniversaires spéciaux.

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacé de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par TPSGC ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	2016	2015
Charges - autres ministères et organismes	3 179 308	3 020 389
Revenus - autres ministères et organismes	6 892	638

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Transferts des paiements

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Bureau. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le Bureau. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du Bureau. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la [note 2](#), Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour le principal programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en dollars)	Soutien du gouverneur général	Services internes	2016	2015
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	12 050 609	4 619 355	16 669 964	16 586 714
Locaux	8 742 133	3 305 111	12 047 244	7 471 970
Services professionnels et autres services	1 339 057	473 991	1 813 048	1 399 548
Matériel et fournitures	910 943	177 737	1 088 680	829 040
Déplacements	871 889	17 074	888 963	701 033
Pensions des anciens gouverneurs généraux	560 186	-	560 186	551 361
Services d'information	467 343	78 687	546 030	324 344
Services de télécommunications	75 304	339 166	414 470	303 792
Locations	86 693	306 597	396 290	395 433
Charge d'amortissement	-	237 277	237 277	135 380
Autre dépense	135 229	15 510	150 739	95 515
Affranchissement, port, messagerie et camionnage	32 547	107 958	140 505	86 414
Services publics	13 556	2 758	16 314	4 119
Achat de services de réparation et d'entretien	4 200	5 806	10 066	8 835
Total des charges de fonctionnement	25 292 689	9 687 027	34 979 716	28 893 498
Revenus				
Frais d'utilisation perçus – héraldique	16 095	-	16 095	20 880
Boutique de souvenirs	1 422	-	1 422	-
Autres	86 602	6 457	93 059	638
Total des revenus	104 119	6 457	110 576	21 518
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	25 188 570	9 680 570	34 869 140	28 871 980

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.